

DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
ARRONDISSEMENT DE MOULINS  
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF – option 2

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente de Noyant d'Allier à 9h00, sous la présidence de Monsieur DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Contigny</u>	BERTRAND Patrick	<u>Le Theil</u>	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
<u>Cressanges</u>		<u>St Sornin</u>	POPY Viviane* BECARD Muriel*
<u>Deux-Chaises</u>	LINDRON Marc-Anthony	<u>Treban</u>	ROCHE Philippe BURLAUD Jean-Luc
<u>Monétay</u>	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine	<u>Verneuil</u>	DE PAULA Charles BENASSY Patrick

Absents excusés : CLUZEL Damien, VISINONI Stéphanie.

Absents : BLANCHET François, LACARIN M.Françoise.

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. DUGAT, Directeur du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier  
Mme CHAUMEILLE Barbara, Responsable administrative  
M. CLEMENT Jérémy, Responsable Technique  
M. CHABOT Mathieu, Responsable Assainissement

\* Suppléant

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Noyant d'Allier, sous la présidence de M. DETERNES Alain , Président du SYNDICAT MIXTE RIVE GAUCHE ALLIER.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	12	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
12 février 2024

Date d'affichage
12 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

\_\_/\_\_/\_\_

et publication du

\_\_/\_\_/\_\_

DEL20240315030

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président,  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NOYANT D'ALLIER

Le Président, DETERNES Alain

